

Conditions générales de vente

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par l'association Ligue de l'enseignement fédération départementale des Pyrénées-Orientales dont le siège social est situé à 1 rue Michel Doutres – 66000 Perpignan sous le numéro de SIRET 77619056300028 ci-après dénommée "Fédération départementale des Pyrénées-Orientales Ligue de l'enseignement" et gérant le site www.laligue66.org et, d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à une inscription sur une action de formation via le site internet www.laligue66.org dénommée ci-après "l'acheteur".

Article 1. Objet

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales et l'acheteur et les conditions applicables à toute inscription effectuée par le biais du site internet www.laligue66.org. L'acquisition d'un produit à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à son inscription. Avant toute transaction, l'acheteur déclare d'une part que l'inscription sur une action de formation sur le www.laligue66.org est sans rapport direct avec son activité professionnelle et est limité à une utilisation strictement personnelle et d'autre part avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de ventes.

La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales conserve la possibilité de modifier à tout moment ces conditions de ventes, afin de respecter toute nouvelle réglementation ou dans le but d'améliorer le service. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de l'inscription par l'acheteur.

Article 2. Produits

Les formations proposées sont ceux qui figurent sur le site www.laligue66.org de l'association loi 1901 Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales dans la limite des places disponibles. La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales se réserve le droit de modifier à tout moment l'offre de formations. Chaque formation est présentée sur le site internet sous forme d'un descriptif reprenant ses principales caractéristiques techniques. Les photographies sont les plus fidèles possibles mais n'engagent en rien le Vendeur.

Article 3. Tarifs

La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales étant exonéré de TVA (art 261-4-4 du code général des impôts), les prix sont indiqués en euros « net à payer ». La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Article 4. Inscription et modalités de paiement

Les inscriptions s'effectuent directement en ligne, sur notre site www.ligue66.org et sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite des places disponibles. C'est le nombre de candidats qui détermine la clôture des inscriptions par session. Votre inscription ne sera prise définitivement en compte qu'après complétude de votre dossier, et validation de la totalité de votre règlement.

L'inscription et/ou la réservation par téléphone n'assure pas une place dans le stage. La session de formation doit être payée en totalité et le dossier complet avant le début de la formation. Vous pouvez opter pour un paiement échelonné de 1 à 3 fois. La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales se réserve le droit de ne pas convoquer, ou de ne remettre aucun certificat de stage aux stagiaires qui n'auraient pas soldé leur compte avant le début de la formation.

Une convocation (précisant les renseignements pratiques pour vous rendre sur les lieux de stage ainsi que les détails nécessaires à sa préparation et à son déroulement) et un contrat de formation vous parviendra par mail, au plus tard 7 jours avant le début du stage.

Si l'acheteur souhaite contacter la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales, il peut le faire soit par courrier à l'adresse suivante : 1 rue Michel Doutres- 66000 Perpignan ; soit par email à l'adresse suivante formation@laligue66.org soit par téléphone au 04 68 08 11 11.

Article 5. Réserve de propriété

Aucun des supports remis ou imprimables dans le cadre d'une formation ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales

L'acheteur s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales, en cédant ou en communiquant des documents à un concurrent. L'acheteur ne peut utiliser les propositions, travaux, méthodes et outils de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales que pour les fins stipulées par le contrat. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. La ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales et ne peuvent donc pas être cédés à l'acheteur.

Article 6. Rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, l'acheteur dispose conformément aux dispositions de l'article L 6353-5 du Code du Travail d'un délai de 10 jours ouvrés pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il n'est redevable d'aucune somme envers l'organisme de formation.

Article 7. Modification ou annulation de stage du fait de l'organisateur

Certains lieux de stages peuvent être modifiés, voire plusieurs stages regroupés sur un même lieu. Nous pouvons également être amenés à annuler un stage. Les stagiaires inscrits seront avisés de ces modifications, et des solutions de remplacement leur seront proposées. En cas d'annulation d'un stage sans que soient proposées des solutions de remplacement, la totalité des sommes versées vous sera remboursée.

Article 8. Abandon de stage :

En cas d'abandon du stage par l'acheteur pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié et le stagiaire est tenu au paiement du prix de la formation prorata temporis.

Article 9. Responsabilité

La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales dans le processus de vente, n'est tenue que par une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Article 10. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site www.laligue66.org sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient sous forme de photo, logo, visuel ou texte.

Article 11. Données à caractère personnel

La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales s'engage à préserver la confidentialité des informations Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'acheteur à la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales pour les seuls besoins des dits stages, fournies par l'acheteur, qu'il serait amené à transmettre pour l'utilisation de certains services. Toute information le concernant est soumise aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. A ce titre, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant. Il peut en faire la demande à tout moment par courrier à l'adresse suivante : Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales, 1 rue Michel Doutres- 66000 Perpignan.

Article 12. Règlement des litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.